

INTRODUCTION

Le Syndicat Oriental des Eaux de la Montagne Noire a entrepris en 2017 la régularisation administrative de la source des Bayours située sur la commune de Pradelles-Cabardès.

La société Hydro.Géo.Consult a établi le dossier préliminaire de demande d'autorisation en avril 2018.

L'hydrogéologue agréé a rendu son avis en décembre 2018.

Le présent dossier regroupe les éléments relatifs à ces différentes étapes ; il constitue la demande d'autorisation d'exploiter et de distribuer l'eau prélevée de la source des Bayours en vue de la consommation humaine.

L'autorisation préfectorale résulte de l'articulation entre les textes suivants :

- *l'article L.215-13 du code de l'environnement relatif à la déclaration d'utilité publique des prélèvements d'eau,*
- *l'article L.1321-2 du code de la santé publique relatif la déclaration d'utilité publique instaurant les périmètres de protection,*
- *l'article L.1321-7 du code de la santé publique relatif à l'autorisation de délivrer l'eau destinée à la consommation humaine,*
- *l'arrêté du 20 juin 2007 relatif à la constitution du dossier de demande d'autorisation d'utilisation d'eau destinée à la consommation humaine mentionnée aux articles R.1321-6 et suivants du code de la santé publique,*
- *l'arrêté du 11 janvier 2007 relatif aux limites et références de qualité des eaux brutes et des eaux destinées à la consommation humaine,*
- *les articles L.214-1 à L.214-6, L.214-8 à L.214-13, R.214-6 et suivants du code de l'environnement relatifs à la procédure d'autorisation des prélèvements d'eau,*
- *l'article R.214-1 du code de l'environnement relatif à la nomenclature des opérations soumises à autorisation ou à déclaration en application des articles L.214-1 à L.214-3 du code de l'environnement.*

PRESENTATION DU DOSSIER

Il comprend :

- le dossier préparatoire d'Hydro.Géo.Consult (avril 2018) –onglet 2–
- l'avis de l'hydrogéologue agréé (décembre 2018) –onglet 3–
- l'inventaire parcellaire –onglet 4–
- l'estimation des coûts de procédure et de protection –onglet 5–
- les plans des périmètres de protection –onglet 6–

complétés par la fiche d'identification-type du dossier.

Objet

Demande d'autorisation d'exploiter et de distribuer l'eau captée de la source des Bayours.
Eau destinée à la consommation humaine.

Dénomination des captages

Source des Bayours.

Collectivité desservie

Hameau de Riviole à Pradelles-Cabardès (Aude).

Localisation des captages

Coordonnées Lambert 93 :

X = 653,024 km

Y = 6.257,346 km

Z = 789 m

Prélèvements maxima demandés

3.490 m³/an – 11,0 m³/j – 1,2 m³/h